



AGENCE DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Banque et Assurances

PROPOSITION DE FINANCEMENT

vendredi 27 septembre 2024

COMMUNE DE REQUISTA



David PONS

Tél. direct : 05 65 89 12 24

Portable : 06 84 40 78 09

Adresse : Centre Affaires Rodez
Agence Collectivités Publiques
6 bd du 122 ème RGT D INFANTERIE
12 000 RODEZ

Courriel : david.pons@ca-nmp.fr



CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Afin d'instruire votre dossier, il conviendra de nous adresser :

Une délibération que vous rendrez exécutoire (suivant modèle donné). **Si décision du représentant de collectivité, nous fournir la délibération du conseil qui autorise le représentant à contracter l'emprunt.**

- Les C.A. 2023 complets de tous les budgets ainsi que les budgets primitifs 2024 à télécharger sur ARTEFIS, nous demander le lien

- Document fiscal 1259 (état des taxes)

- Etat de la dette - ANNEXE IV A2.3, A2.4 (détail)

-> Si financement **Court Terme** : notification et arrêtés de subventions attendues sur le projet. 'Pièces à Fournir'!

PROPOSITION DU CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES

Qualification GISSLER : 1A - Document non contractuel. Offre soumise à conditions et sous réserve d'acceptation.

CLASSIFICATION DES INDEXATIONS AU TITRE DE LA CHARTE « GISSLER »

Le Groupe Crédit Agricole a signé le 7 décembre 2009 la « Charte de bonne conduite entre établissements bancaires et collectivités locales » qui impose à ses signataires, pour les produits autorisés, l'utilisation d'une grille de lecture des risques (la « Matrice »). Cette **Charte, dite « Gissler »**, permet ainsi aux collectivités publiques de comparer les offres en appréhendant, selon les indices sous-jacents (classés de 1 à 6) et la nature des structures (entre A et F), le plus ou moins grand degré de complexité et de risque encouru des produits concernés. Les différentes indexations évoquées par la suite dans ce document sont présentées selon la classification de la Matrice.

Toutes nos propositions sont codifiées en **catégorie 1 A** de la charte GISSLER – voir tableau ci-dessous :

	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

	Structures
A	Taux fixe simple, Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3, multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5



PARTENARIAT

Le Crédit Agricole s'est associé à SMACL Assurances (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales) pour proposer aux collectivités de notre territoire des solutions d'assurances complètes.

La collectivité

- ◆ Assurance des biens
- ◆ Assurance flotte auto
- ◆ Responsabilité civile
- ◆ Protection juridique

Les agents

(titulaires et non titulaires)

- ◆ Risques statutaires
- ◆ Protection fonctionnelle
- ◆ Déplacements professionnels

La construction

- ◆ Tous risques chantier
- ◆ Dommages ouvrage

Faites profiter votre collectivité des conditions de SMACL Assurances en nous contactant au :

05.65.89.12.24

coll.pub@ca-nmp.fr



LIGNE DE TRÉSORERIE

Définition :

(Circulaire NOR/INT/B/89/00071C du 22/02/1989)..."destinée à faire face à un **besoin ponctuel** et éventuel de disponibilités. Elle permet de faire face à tout risque de rupture de paiement dans des délais très courts. Les crédits de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire".

Plafond :

300 000 €

Durée :

12 mois maximum

Taux :

4,25% à préciser sur la délibération

Taux variable indexé sur l' EURIBOR 3 Mois instantané flooré + marge de 0,90%

soit à ce jour : **4,25%**

> Calculé sur la base de l'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) 3 mois instantané auquel s'ajoute une marge de 0,90%

> Lors du calcul des intérêts, si l'index est négatif, celui ci est ramené à 0, seule la marge est prise en compte dans le calcul des intérêts.

Périodicité du paiement des intérêts : **Mensuelle** par la procédure du débit d'office.

Modalités de tirage :

Mise à disposition : par crédit d'office sous **48h ouvrés** auprès de votre trésorerie générale.

Tirage : Sur simple demande de l'emprunteur, **sans frais**, par mail à l'adresse suivante :
coll.pub@ca-nmp.fr

Montant minimum des tirages : 15 000 €.

Modalités de remboursement :

Capital In Fine, remboursable au plus tard à la date d'échéance de la Ligne de Trésorerie.

Amortissement anticipé possible par débit d'office, totalement ou partiellement, au gré de l'emprunteur, **sans frais** et sur simple demande par mail à l'adresse suivante :
coll.pub@ca-nmp.fr

Après remboursement anticipé, le plafond se reconstitue pour de nouvelles utilisations.

Frais de dossier :

300 € si le prêt est < à 150 k€, Si prêt > à 150 k€ alors **0,20 %**.

Validité de l'offre : délibération parvenue avant le : 25 octobre 2024

PROPOSITION DU CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES

Qualification GISSLER : 1A - Document non contractuel. Offre soumise à conditions et sous réserve d'acceptation.